

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 02

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 janvier à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 décembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Jacqueline MENARD.

Procurations : Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES
Jacqueline MENARD à Jacques ARNOUX

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 25

Monsieur Gilles MARGUERON a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 06 décembre 2023

Monsieur le Président invite l'assemblée à délibérer afin d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06 décembre 2023.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 06 décembre 2023 ;
- **Charge** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 11 janvier 2024.

Le Président
Christian SIMON

